



(VAUCLUSE)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 28 juillet 2020  
18 heures 00

-----

GF/VC

N° 002553

Finances - Rapport  
d'orientation  
budgétaire 2020

Affiché le :

Le mardi 28 juillet 2020 à 18 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 22 juillet 2020, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

**ETAIENT PRÉSENTS** : Mme Dominique SANTONI (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), M. Salah DOUAOUIA (Conseiller municipal), M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), Mme Laurence GUIGOU (Conseiller municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseiller municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseiller municipal), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), Mme Amélie LEBRETON (Conseiller municipal), Mme Julie BOVAS (Conseiller municipal), M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller municipal), Mme Céline CELCE (Conseiller municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseiller municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseiller municipal)

**ONT DONNÉ PROCURATION** : M. Cédric MAROS (3ème adjoint) donne pouvoir à Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Maire), M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), Mme Célia BARBIER (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Frédéric SACCO (5ème adjoint)

**ABSENTS EXCUSÉS**: M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal)

**ABSENTS** : M. Jean-Louis CULO (Conseiller municipal)

La séance est ouverte, M. Nathan SAIHI est nommée Secrétaire.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2312-1, D2312-3, D5211-18-1 ;

**Vu** la loi n° 2015-99 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République dit NOTRe, article 107 ;

**Vu** le rapport d'orientation budgétaire présenté au Conseil Municipal,

**Vu** l'avis favorable de la Commission des Finances du 20 juillet 2020 ;

### LE CONSEIL

**Prend acte**, de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2020 ci-annexé.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Dominique SANTONI

Accusé de réception en préfecture  
084-218400034-20200728-2553-BF  
Date de télétransmission : 31/07/2020  
Date de réception préfecture : 31/07/2020



Ville d'Apt



# **RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020**

---

**Conseil Municipal du 28 juillet 2020**

## Introduction

Conformément aux dispositions de l'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales, dans les communes de plus de 3 500 habitants, le vote du budget primitif doit être précédé d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) qui doit se tenir dans les conditions fixées par le règlement intérieur du conseil municipal et doit obligatoirement avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget.

**La loi d'urgence sanitaire du 23 mars 2020 et les ordonnances qui ont suivi précise que les délais afférents à la présentation du rapport d'orientation budgétaire et à la tenue du débat d'orientation budgétaire sont suspendus. Ainsi le débat relatif aux orientations budgétaires peut être tenu lors de la séance de l'organe délibérant au cours de laquelle le budget est présenté à l'adoption.**

Ce débat a pour objet de préparer l'examen du budget en donnant aux membres de l'organe délibérant, en temps utile, les informations qui leur permettront d'exercer, de façon effective, leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

L'article 107 de la loi NOTRe a modifié les articles L2312-1, L3312-1, L5211-36 du CGCT relatifs au débat d'orientation budgétaire (DOB), en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, ces nouvelles mesures imposent au président de l'exécutif d'une collectivité locale de présenter à son organe délibérant, un rapport sur les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes en fonctionnement comme en investissement, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Par ailleurs, l'article 13 de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 contient de nouvelles règles qui disposent que :

«A l'occasion du DOB, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

1° L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement

2° L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorées des remboursements de la dette.

Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes. »

Pour les communes de plus de 10 000 habitants (alinéa 3 de l'article L2312-1), ce rapport comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Ce rapport donne lieu à un débat, qui est acté par une délibération spécifique. Cette dernière ainsi que le rapport doivent être transmis au représentant de l'Etat dans le département et être publiés.

- **Le contexte économique et financier du budget 2020**
- **Les données financières de la commune entre 2015 et 2019, les orientations pour 2020**
- **Les projets d'investissement pour l'année 2020**

## LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER DU BUDGET 2020

### *La croissance française*

La croissance du PIB en France serait confirmée à 1,3 % en 2019. En effet, face à l'affaiblissement de l'activité mondiale depuis début 2018, l'économie française a fait preuve de plus de résilience que certains de ses partenaires européens. La croissance de l'activité en glissement sur un an s'établit ainsi à 1,3% au troisième trimestre 2019 alors qu'elle est de 0,5 % en Allemagne et 0,3 % en Italie. Toutefois, sur la base des enquêtes de conjoncture de la Banque de France publiées le 9 décembre, la progression du PIB en France ralentirait au quatrième trimestre 2019 et serait négative de - 0.1%.

Au premier trimestre du fait notamment du confinement en place depuis la mi-mars pour endiguer la pandémie de Covid-19, le produit intérieur brut (PIB) français s'est contracté de 5,8%, selon une première estimation dévoilée jeudi 7 Mai par l'Insee.

Il s'agit de la baisse la plus forte dans l'historique des évaluations trimestrielles du PIB débutées en 1949, et elle dépasse largement les reculs du premier trimestre de 2009 (-1,6%) ou du deuxième trimestre de 1968 (-5,3%), précise l'Insee.

Après le recul de 0,1% du produit intérieur brut français enregistré au dernier trimestre 2019, cette performance confirme que la France est bien entrée en récession.

Cette chute de l'activité "*est principalement liée à l'arrêt des activités 'non essentielles' dans le contexte de la mise en place du confinement à partir de la mi-mars*", explique l'Institut national de la statistique dans sa publication.

Depuis le début de la crise sanitaire, l'Insee ne publie pas de prévision pour l'ensemble de l'année 2020. Le gouvernement avait dit prévoir, le 9 avril dernier, que le produit intérieur brut français chute de 6% cette année, avant de réévaluer à -11% le 2 juin dernier.

### *Le pouvoir d'achat des ménages*

Après des années 2017 et 2018 où il a progressé sur un rythme inférieur à celui du PIB par habitant, le pouvoir d'achat du revenu disponible par habitant accélérerait notablement en 2019, atteignant son rythme de croissance le plus élevé depuis 2007, à 2,0 % en moyenne. Cette évolution en moyenne sur l'ensemble de la population recouvre bien sûr des situations différentes selon les catégories de ménages. Cette progression du pouvoir d'achat serait le résultat d'une combinaison de facteurs favorables :

- Mesures d'urgences économiques et sociales (MUES) votées en décembre 2018 (hausse de la prime d'activité, défiscalisation et désocialisation des heures supplémentaires notamment),
- Baisse des prix du pétrole depuis mi-2018. Ainsi, fin 2019, le prix du baril de Brent s'établirait à 56 euros, soit une baisse d'environ 9 euros depuis le pic de mi-2018. L'hypothèse pour cette prévision, tirée des prix à terme, est celle d'une stabilisation à un niveau légèrement plus faible, autour de 51 euros en 2021 et 2022.
- Baisse des cotisations sociales des salariés,
- Baisse de la taxe d'habitation
- Rythme élevé des créations nettes d'emplois qui devrait permettre une baisse du taux de chômage sur tout l'horizon de prévision, pour atteindre 7,2 % en 2022.

Les dépenses des ménages ont connu une baisse "inédite" de -6,1% au premier trimestre 2020, alors que de nombreux commerces, les restaurants ou encore les cafés, ont été fermés sur décision du gouvernement, selon l'Insee. Globalement, la demande intérieure contribue ainsi de -6,6 points à la baisse du PIB durant le trimestre écoulé.

### *Le chômage*

En se basant sur une estimation, jugée plutôt optimiste d'une chute de 10% du PIB cette année, le FMI table sur un taux de chômage à 10,4% à la fin de l'année 2020 en France. Une situation explosive qui fait craindre au gouvernement un "appauvrissement généralisé", pour reprendre les mots d'Édouard Philippe le 7 mai dernier lors de la présentation de son plan de déconfinement.

### *Les entreprises*

L'investissement des entreprises, très soutenu aux deuxième et troisième trimestres 2019, a été particulièrement dynamique en 2019, avec une hausse de 3.9 %. Ce dynamisme est notamment soutenu par la nette baisse du coût du capital pour les entreprises depuis son pic de 2012, liée à la diminution du coût de la dette grâce à la politique monétaire très accommodante de l'Euro système.

La crise sanitaire vécue au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2020 a vu l'investissement des entreprises enregistrer elle aussi un lourd recul de -11,8%.

Une attention toute particulière devrait être accordée à la confiance des ménages et au climat des affaires. Deux indicateurs conjoncturels qui ont plongé largement pendant le confinement. Le premier avait perdu 8 point fin avril, la plus forte baisse depuis la création de l'indice en 1972. Le second a suivi la même direction au point que l'INSEE évoque "des points bas jamais explorés jusqu'alors par les enquêtes de conjoncture". L'indicateur a perdu 32 points en avril, après avoir déjà baissé de 11 points en mars. Pour rappel, précise l'INSEE, l'indicateur n'avait perdu "que" 9 points en octobre 2008, après la faillite de Lehman Brothers.

Si les plans de restructurations et les faillites s'enchaînent, le risque systémique est de basculer dans un régime qui s'auto-entretient: une faible activité, pas de confiance des ménages pas d'investissement des entreprises. Il faudra attendre une année pour avoir les comptes nationaux annuels de 2020 et faire un état des lieux complets, on aura la première estimation début 2021.

### *L'inflation*

L'inflation IPCH (Indice des prix à la Consommation Harmonisé) a progressivement diminué au cours de l'année 2019, pour se stabiliser à 1,2 % au 3<sup>ème</sup> trimestre 2019. Un recul justifié principalement par la diminution des prix de l'énergie et de l'alimentation.

En 2019, l'inflation IPCH total s'établirait à 1,3 % en moyenne annuelle, et l'inflation hors énergie et alimentation à 0,6 %.

En 2020 la prévision initiale était une diminution pour atteindre 1,1 %. Baisse liée au prix de l'énergie et de l'alimentation. Tarifs orientés à la baisse initialement.

La crise sanitaire du Covid-19 ne semble pas avoir affecté les chiffres initialement prévus (+0.1 % en mai 2020).

### *Les comptes publics*

Toujours sous réserve des conséquences liées à la crise sanitaire et leur impact sur les chiffres de 2020.

Le déficit public pour 2019 s'établit à 3% du PIB, après 2,3 % en 2018. Hors impact de la transformation du CICE en baisse de cotisations patronales le déficit public s'établirait à 2,1 % du PIB en 2019.

La prévision initiale 2020 était proche de 2 %. Le déficit des comptes publics qui visait un désendettement et l'équilibre budgétaire à la fin du quinquennat est désormais inatteignable. Dans le dernier projet de loi de finances rectificative, Bercy inscrivait un déficit public de 9% et une dette publique de 115% du PIB. Un niveau totalement inédit, et qui a été encore dégradé dans le nouveau texte de budget 2020 que le gouvernement a présenté le 10 juin en conseil des ministres : la dette atteindra 120 % du PIB en 2020 et le déficit sera de 11,4% cette année.

### *Les plans de relance*

Les différents plans de sauvetage sectoriels (tourisme, automobile, aéronautique...) qui représentent, garanties comprises, un montant de 40 milliards d'euros, ont été intégrés à un troisième projet de loi de finances rectificative. Ces montants viennent s'ajouter aux 110 milliards d'euros des deux projets de loi de finances rectificative précédents destinés à éviter la faillite des entreprises mises à l'arrêt. D'ici-là, les différents plans de relance et notamment celui européen, présenté par Emmanuel Macron et la chancelière Angela Merkel, auront eu le temps d'être validés par le parlement européen. En septembre sera présenté celui que la France entend conduire.

### *La loi de programmation des finances publiques 2020*

La loi de finances 2020, qui n'est pas encore modifiée, s'inscrit dans la continuité des engagements pris dans la loi de programmation des finances publiques pour 2018-2022 qui pose pour les collectivités territoriales les règles de restriction des dépenses de fonctionnement et les incitations au maintien des investissements. Par une maîtrise des dépenses de fonctionnement et en maîtrisant l'endettement, l'Etat entend optimiser le niveau d'autofinancement des collectivités territoriales.

Les incidences du projet de loi de finances sur les collectivités locales :

#### **- La stabilité des dotations pour les collectivités locales**

Les concours de l'Etat aux collectivités territoriales sont stables pour 2020.

La dotation globale de fonctionnement des communes et des départements, après quatre années de baisse, restera stable en 2020 à hauteur de 26.9 milliards d'euros à périmètre constant. Elle sera répartie en fonction de la dynamique de population et de richesse, en tenant compte du renforcement de la péréquation entre collectivités du bloc communal en faveur des collectivités les plus fragiles.

Les dotations de soutien à l'investissement local (DSIL, DETR) seront également stables en 2020 (2 milliards d'euros). Dans le 3<sup>ème</sup> projet rectificatif de la loi de finances pour 2020 figure en particulier le soutien exceptionnel à l'investissement public au service de la relance. La dotation de soutien à l'investissement local sera abondée d'un milliard d'euros dès cette année au niveau national pour engager la relance dans les territoires.

Cette DSIL sera orientée spécifiquement vers les objectifs de la relance, notamment la transition énergétique ou la santé. Elle pourra être utilisée pour le financement d'opérations partenariales avec d'autres collectivités territoriales.

La dotation financière susceptible d'être déléguée pour le Vaucluse n'est pas encore connue.

#### **- Les dispositions fiscales**

La réforme de la taxe d'habitation se poursuit en prévoyant la suppression de la taxe d'habitation sur la résidence principale pour tous les français. Pour 80 % des foyers fiscaux, la taxe d'habitation sera définitivement supprimée en 2020. Pour les 20 % des ménages restants, l'allègement sera de 30 % en 2021, puis de 65 % en 2022 pour être supprimée totalement en 2023. Cette réforme représente un gain de 723 euros pour 24.4 millions de foyers.

La taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants sera maintenue.

Le gouvernement s'est engagé à compenser la perte pour les communes, à l'euro près.

La loi de finance confirme la suppression du gel des valeurs locatives pour 2020 et ainsi de les revaloriser de 0,9% (2,2 % en 2019) soit un gain estimé de 250 M€ pour les collectivités.

Le taux de revalorisation des bases locatives (elles constituent la base de calcul de la fiscalité directe locale) sera lié au dernier taux d'inflation constaté en 2019. La refonte des valeurs locatives des locaux d'habitation est reportée en 2026.

Il est prévu de simplifier et de moderniser la fiscalité locale en transférant la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes. Un coefficient correcteur neutralisera les écarts de compensation. L'année de référence pour les taux et abattements de TH des communes pris en compte sera 2017. Les intercommunalités et les départements bénéficieront d'une part de la TVA.

La loi prévoit le report de l'application de l'automatisation du FCTVA au 1<sup>er</sup> janvier 2021.



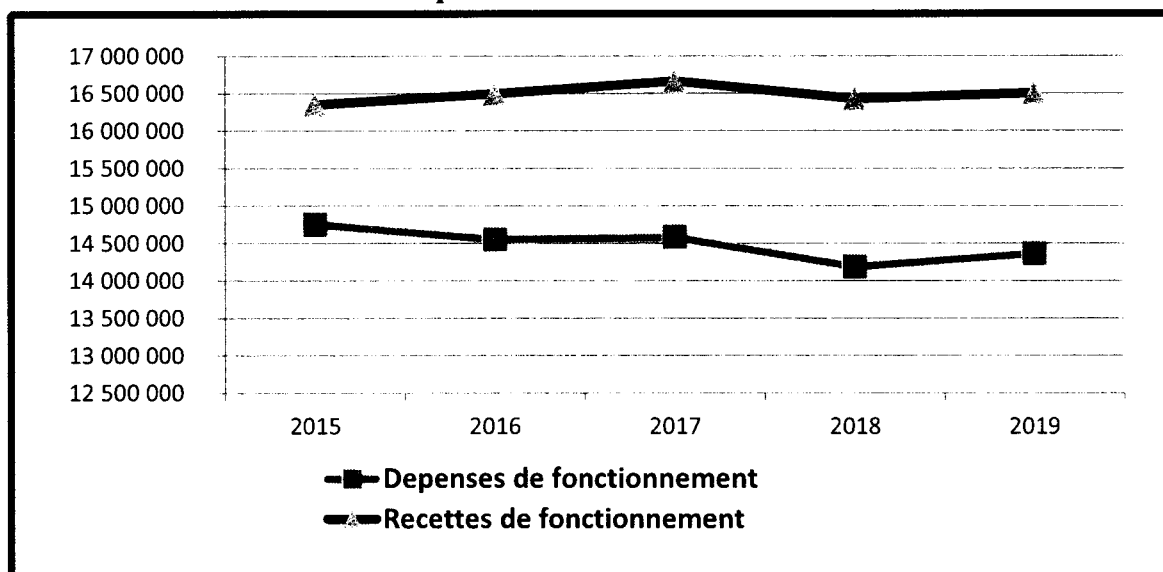
**DONNEES FINANCIERES DE LA COMMUNE entre 2015 et 2019,  
ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'ANNEE 2020**

**LES GRANDES MASSES FINANCIERES 2015 - 2020**

**A - Les masses budgétaires**

**LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**Courbe d'évolution des dépenses et des recettes de fonctionnement**



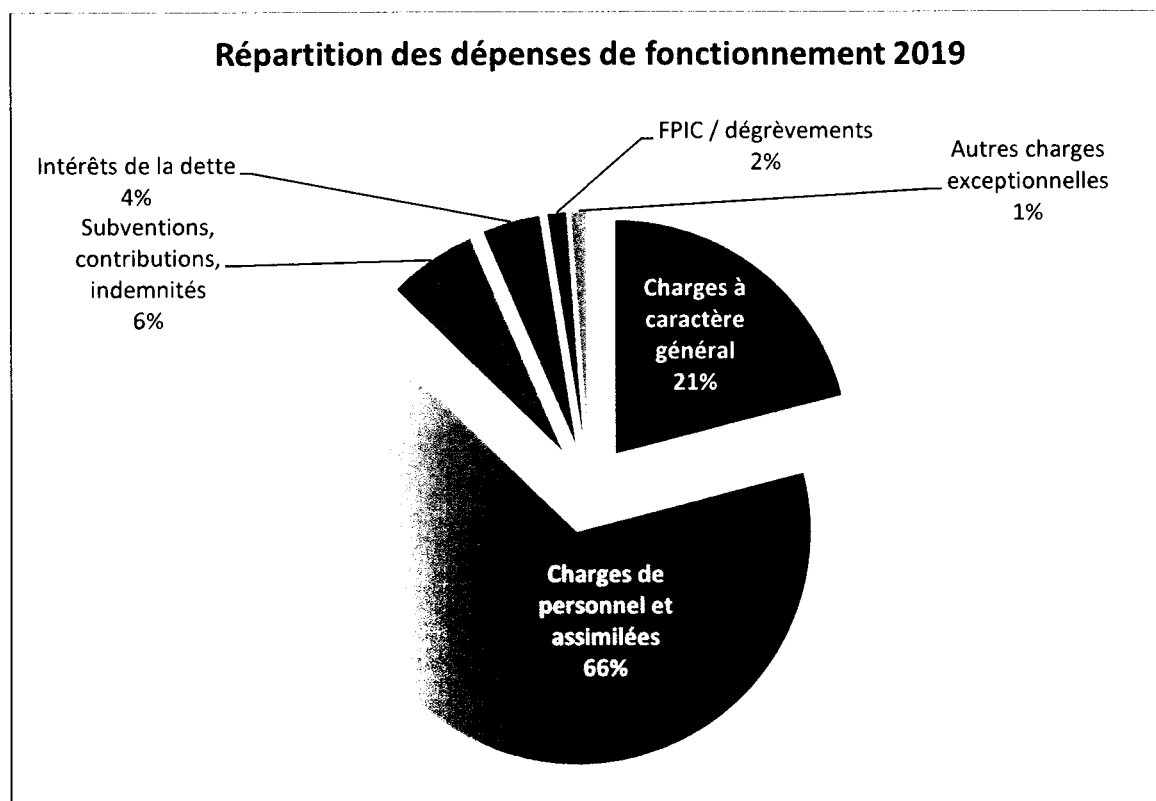
**Evolution et répartition des dépenses de fonctionnement**

Années	2015	2016	2017	2018	2019	Variation 2015/2019	Variation 2018/2019
Charges à caractère général	2 895 620	2 940 663	2 983 992	2 981 224	3 010 436	3,965%	0,993%
Charges de personnel et assimilées	9 838 071	9 745 893	9 658 018	9 468 809	9 523 556	-3,197%	0,562%
Subventions, contributions,	1 138 834	933 241	932 371	772 988	890 501	-21,806%	12,592%
Intérêts de la dette	682 797	592 110	635 222	609 800	579 035	-15,196%	-5,196%
FPIC / dégrèvements	106 440	169 793	221 840	208 524	194 971	83,175%	-7,982%
Autres charges exceptionnelles	91 116	171 212	150 446	144 779	161 439	77,180%	9,731%
<b>TOTAL</b>	<b>14 752 878</b>	<b>14 552 912</b>	<b>14 581 889</b>	<b>14 186 124</b>	<b>14 359 939</b>	<b>-2,663%</b>	<b>1,194%</b>

Depuis 5 ans, la maîtrise de l'ensemble des charges de fonctionnement, notamment celle liée à la maîtrise de la masse salariale permettent de maintenir les dépenses réelles de fonctionnement à moins de 2 % d'augmentation entre 2018 et 2019.

La masse salariale qui représente 66 % de l'ensemble des charges de fonctionnement est encore élevée en 2019. On peut constater cependant qu'un travail entrepris depuis 5 ans permet une diminution des charges de personnel de 3,19 % sur 5 ans et une augmentation à peine de 0,56 % entre 2018 et 2019.

Les chiffres permettent de penser que la maîtrise de la masse salariale sera poursuivie en 2020.



La commune d'Apt soutient également son tissu associatif avec une enveloppe de subventions versées en 2019 de 463 000 euros et un total d'avantages en nature (Mise à disposition de locaux, installations sportives mises à disposition, prêt de salles, de matériel...) de près de 1 200 000 euros. Ce qui représente une dépense par habitant d'environ 130 euros en 2019.

La ville fait partie d'un ensemble intercommunal contributeur au Fonds national de Péréquation des ressources intercommunales et Communales (FPIC) dont la contribution a augmenté de 80 % en cinq ans.

Le FPIC a été mis en place en 2012. En sont contributeurs les ensembles intercommunaux ou les communes isolées dont le potentiel financier agrégé par habitant (potentiel fiscal + DGF) est supérieur à 0,9 fois le potentiel financier agrégé par habitant moyen constaté au niveau national.

En résumé, le FPIC consiste à prélever une partie des ressources de certains blocs intercommunaux et de leurs communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées fiscalement.

La loi de finance 2020 prorogeant la stabilisation des prélèvements au titre du FPIC, la commune inscrira un prélèvement de 201 473 euros au BP 2020.

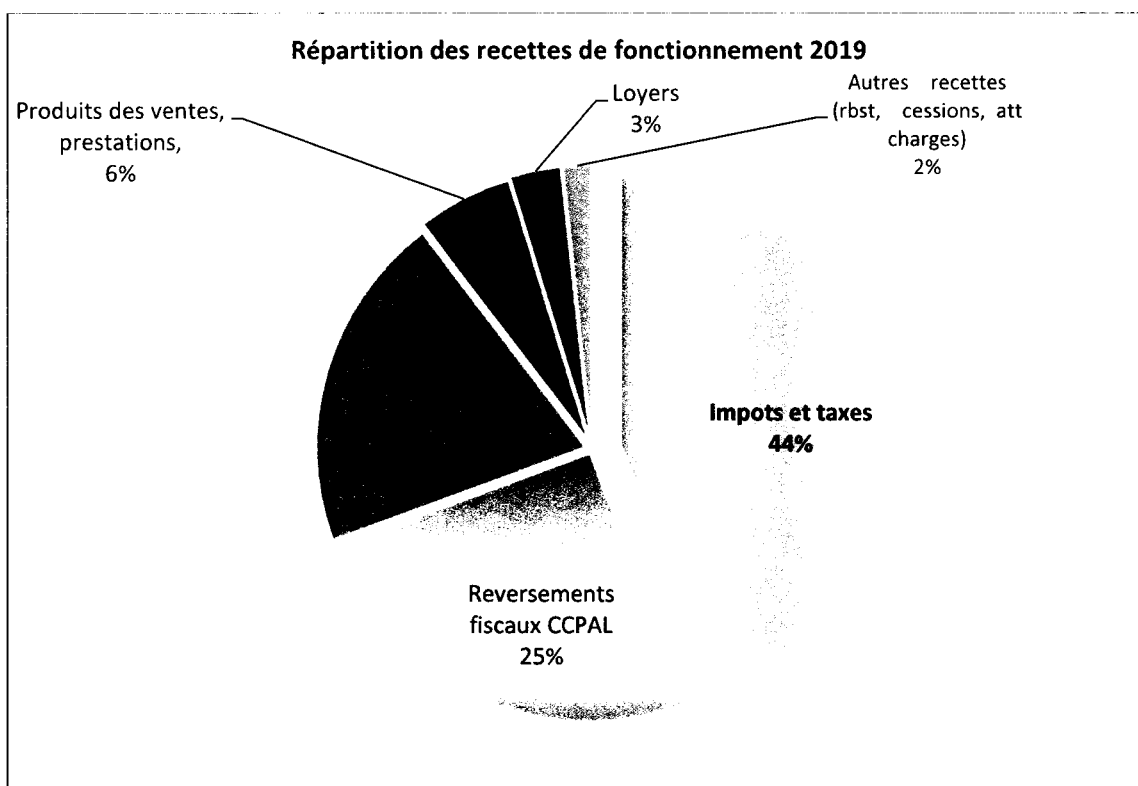
Grace à la maîtrise de ses dépenses de fonctionnement, la commune constate une progression de ses dépenses depuis 5 ans de seulement 1,17 %.

Pour la préparation du BP 2020, les charges réelles de fonctionnement inscrites pour un montant de 14 781 749 euros prennent en compte une évolution des charges à caractère général de 1,25 % et

permettent de constater que nous maintenons les efforts faits depuis plusieurs années en termes de dépenses de fonctionnement.

#### Evolution et répartition des recettes de fonctionnement

Années	2015	2016	2017	2018	2019	Variation 2015/2019	Variation 2018/2019
Impôts et taxes	6 785 079	6 674 247	7 157 611	7 178 879	7 274 482	7,213%	1,432%
Reversements fiscaux CCPAL	4 351 289	4 232 367	4 207 894	4 185 303	4 172 048	-4,119%	-0,313%
Dotations	3 619 083	3 365 285	3 172 780	3 243 549	3 346 274	-7,538%	3,052%
Produits des ventes, prestations, Loyers	722 405	935 798	824 420	808 127	927 736	28,423%	12,781%
Autres recettes (rbst, cessions, Att charges)	405 235	785 488	804 955	517 361	282 924	-30,183%	-29,846%
<b>TOTAL</b>	<b>16 348 988</b>	<b>16 491 844</b>	<b>16 658 857</b>	<b>16 427 631</b>	<b>16 500 998</b>	<b>0,930%</b>	<b>0,445%</b>



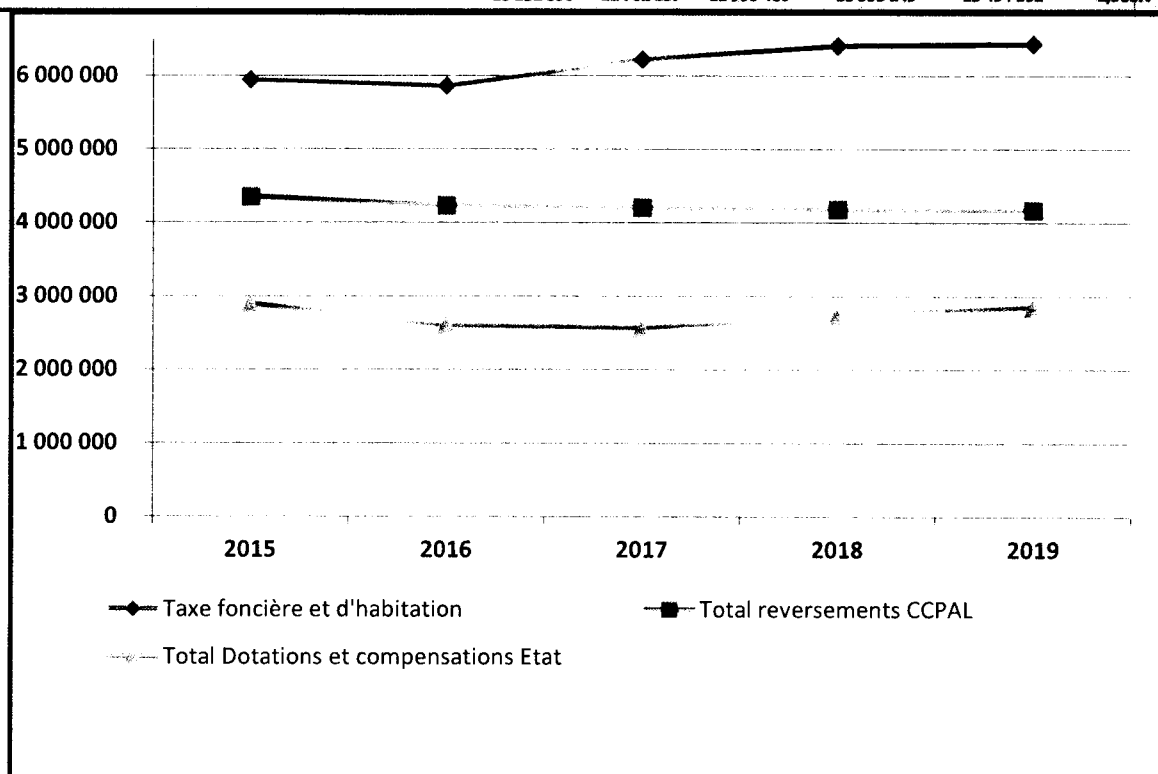
Les recettes fiscales représentent 44 % des recettes de la commune, les reversements fiscaux provenant de la CCPAL (GFP de rattachement de la commune) 25 %.

Pour 2020, la commune n'envisage pas de revoir ses taux et inscrira une prévision budgétaire en adéquation avec les bases provisoires notifiées par l'état 1259 et la notification DGF.

Les prévisions budgétaires de taxes foncières et d'habitation se verront par conséquent augmentées de 0,76 % et les dotations de l'Etat (DGF + compensations TH et TF) de 2,7 %.

## Evolution et répartition des recettes fiscales et dotations de l'Etat depuis 2015

Libellés recettes		2015	2016	2017	2018	2019	Variation 2015/2019	Variation 2018/2019
<b>Recettes fiscales</b>	Taxe foncière et d'habitation	5 945 918	5 861 490	6 221 498	6 406 537	6 432 084	8,176%	0,436%
<b>Reversements fiscaux CCPAL</b>	Attribution de Compensation	3 848 465	3 820 390	3 795 917	3 793 719	3 793 719	-1,423%	0,000%
	Dotat° de Solidarité	502 824	411 977	411 977	391 584	378 329	-24,759%	-3,217%
	<b>Total reversements CCPAL</b>	<b>4 351 289</b>	<b>4 232 367</b>	<b>4 207 894</b>	<b>4 185 303</b>	<b>4 172 048</b>	<b>-4,193%</b>	<b>-0,313%</b>
<b>Dotations et compensations de l'Etat</b>	DGF - Dotation forfaitaire	1 794 573	1 485 496	1 257 374	1 233 464	1 186 680	-33,874%	-3,149%
	DGF - Dotation de Solidarité Rurale	261 143	297 500	308 424	334 126	400 951	53,537%	22,462%
	DGF - Dotation de Solidarité	314 463	317 608	391 833	432 595	469 419	49,276%	11,594%
	Dotation nationale de péréquation	124 535	149 442	161 134	189 068	195 115	56,675%	4,046%
	Compensation au titre des exonérations de taxes foncières	27 109	42 740	35 258	35 633	34 329	26,633%	-3,051%
	Compensation au titre des exonérations de taxes d'habitations	372 820	315 494	416 065	516 423	563 535	51,155%	14,933%
	<b>Total Dotations et compensations Etat</b>	<b>2 884 643</b>	<b>2 608 280</b>	<b>2 570 888</b>	<b>2 741 309</b>	<b>2 850 029</b>	<b>1,541%</b>	<b>4,168%</b>
<b>TOTAL</b>		<b>13 191 850</b>	<b>12 702 137</b>	<b>12 999 480</b>	<b>13 333 149</b>	<b>13 454 161</b>	<b>1,988%</b>	<b>0,953%</b>



## LES EFFECTIFS AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2020

En ce qui concerne les effectifs, la commune poursuit son effort de stabilité et examine à chacun des départs en retraite les possibilités ou non de leur remplacement. Cette analyse au cas par cas a permis à la collectivité de maîtriser l'évolution de la masse salariale à 0,69 % en 2019.

En dehors des besoins occasionnels, nécessaires aux remplacements des agents absents et des besoins de renforts au cours de certaines périodes, la mairie emploie 211 agents fonctionnaires dont 4 agents mis à disposition du GIP restauration collective et 15 contractuels sur postes permanents.

*Répartition du nombre de fonctionnaires :*

Répartition du nombre de fonctionnaires par services et par catégories	Catégorie			Total en	Total en
	A	B	C	NB	ETP
Administration	5	2	19	26	25,4
Services des affaires scolaires			42	42	41,47
Direction des affaires culturelles	3	5	12	20	19,6
Direction des services techniques	3	3	56	62	62
Service d'animation-jeunesse	1	1	18	20	19,8
Service des sports		3	12	15	15
Police municipale		2	21	23	22,8
Maison de la Boucheyronne		1	2	3	2,5
<b>TOTAL</b>	<b>12</b>	<b>17</b>	<b>182</b>	<b>211</b>	<b>208,57</b>

Répartition du nombre de fonctionnaires par services et par filières	Filière administrative	Filière animation	Filière culturelle	Filière médico- sociale	Filière police municipale	Filière sportive	Filière technique	Total
Administration	17	2	1				6	26
Affaires scolaires	2			11			29	42
Direction des services culturels	5	3	7	0	0	0	5	20
Direction des services techniques	3	0	0	0	1	1	57	62
Service Animation- jeunesse	1	19						20
Service des sports	2					4	9	15
Police municipale	4				18		1	23
Maison de la Boucheyronne							3	3
<b>Total</b>	<b>34</b>	<b>24</b>	<b>8</b>	<b>11</b>	<b>19</b>	<b>5</b>	<b>110</b>	<b>211</b>

Répartition des contractuels :

Répartition du nombre de contractuels par services et par catégories	Catégorie			Total en NB	Total en ETP
	A	B	C		
Administration	1	1	3	5	5
Services des affaires scolaires			11	11	8,5
Direction des affaires culturelles		1		1	1
Direction des services techniques		1	4	5	5
Service d'animation-jeunesse			10	10	10
Service des sports		1	2	3	2,6
Maison de la Boucheyronne			1	1	0,6
<b>TOTAL</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>31</b>	<b>36</b>	<b>32,7</b>

33 agents dont 3 agents recenseurs, 15 sur postes permanents et 15 pour faire face aux absences pour raison de santé.

A l'appui du tableau ci-dessous, nous constatons la baisse continue du nombre d'agents fonctionnaires territoriaux, titulaires et stagiaires, ainsi qu'une maîtrise du recours aux agents contractuels, illustrant le pilotage des effectifs mené par la municipalité.

STATUT	FILIERE	Effectifs 2016	Effectifs 2017	Evolution 2016/2017	Effectifs 2018	Evolution 2017/2018	Effectifs 2019	Evolution 2018/2019
<b>FONCTIONNAIRES</b>								
Catégorie A	ADMINISTRATIVE	7	6	1	6	-	7	1
	CULTURELLE	1	1	-	1	-	1	-
	SPORTIVE	1	1	-	1	-	1	-
	TECHNIQUE	3	2	-1	3	1	3	-
	<b>sous total catégorie A</b>	<b>12</b>	<b>10</b>	<b>-</b>	<b>11</b>	<b>1</b>	<b>12</b>	<b>1</b>
Catégorie B	ADMINISTRATIVE	5	2	1	3	1	3	-
	ANIMATION	2	2	-	3	1	2	-1
	CULTURELLE	2	2	1	1	-1	2	1
	POLICE MUNICIPALE	1	2	-	2	-	2	-
	SPORTIVE	3	2	-1	2	-	2	-
<b>sous total catégorie B</b>	<b>19</b>	<b>16</b>	<b>1</b>	<b>17</b>	<b>1</b>	<b>16</b>	<b>-1</b>	
Catégorie C	ADMINISTRATIVE	29	28	-1	27	-1	25	-2
	ANIMATION	27	26	-	24	-2	22	-2
	CULTURELLE	4	4	-1	5	1	5	-
	MEDICO SOCIALE	13	13	2	10	-3	11	1
	POLICE MUNICIPALE	12	12	-1	14	2	17	3
<b>sous total catégorie C</b>	<b>122</b>	<b>118</b>	<b>-18</b>	<b>104</b>	<b>-14</b>	<b>101</b>	<b>-3</b>	
<b>Sous-total Fonctionnaires</b>	<b>207</b>	<b>201</b>	<b>-19</b>	<b>186</b>	<b>-15</b>	<b>183</b>	<b>-3</b>	

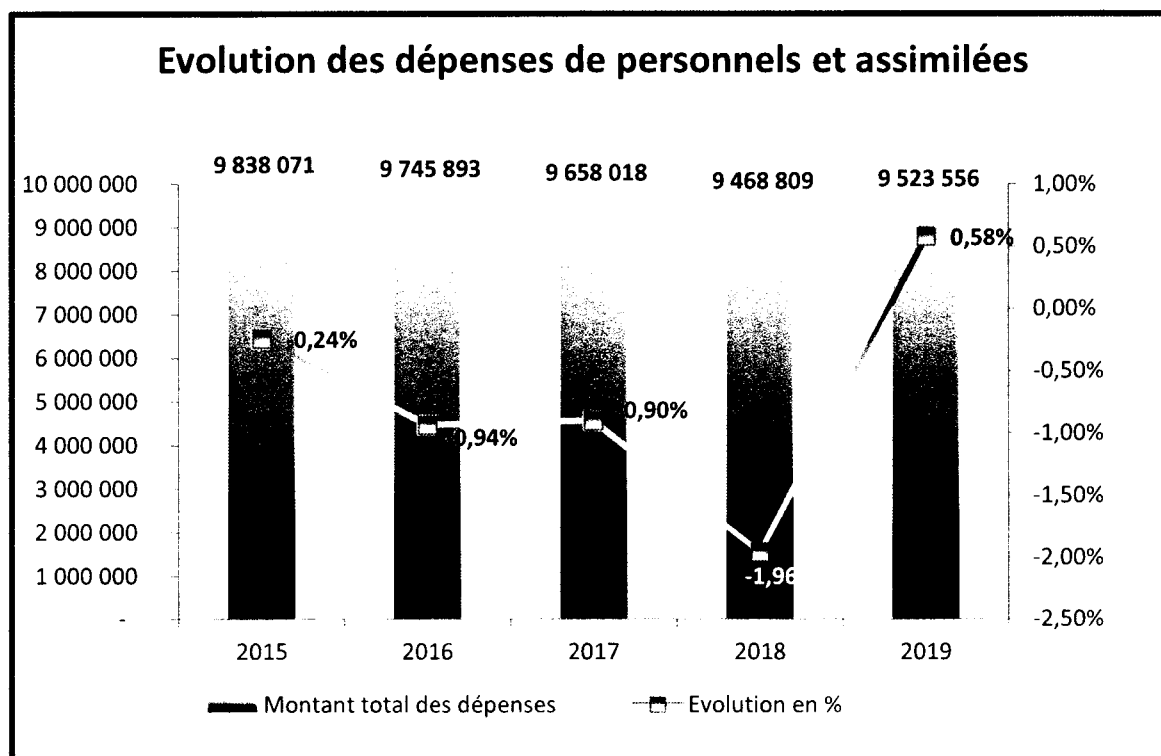
		CONTRACTUELS						
Catégorie A	ADMINISTRATIVE	2	1	0	1	0	1	-
	ADMINISTRATIVE	1	1	0	2	1	1	-1
Catégorie B	CULTURELLE				1	1	1	-
	SPORTIVE					1	1	1
	TECHNIQUE	1	1	-	1	-	1	-
Catégorie C	ADMINISTRATIVE						3	3
	ANIMATION	5	6	3	8	2	11	3
	SOCIALE				2	2	2	-
	TECHNIQUE	23	25	1	26	1	16	-10
<b>Sous-total Contractuels</b>		<b>31</b>	<b>33</b>	<b>2</b>	<b>41</b>	<b>8</b>	<b>37</b>	<b>-4</b>
<b>CONTRATS AIDES</b>		<b>13</b>	<b>7</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>-2</b>	<b>5</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>282</b>	<b>267</b>	<b>-15</b>	<b>260</b>	<b>-7</b>	<b>253</b>	<b>-7</b>

*Eléments concernant la rémunération brute salaires / primes*

Charges de personnel et assimilés par années (ensemble des charges comptabilisées au chapitre 012)

2015	2016	2017	2018	2019	Variation 2015/2019
<b>9 838 071</b>	<b>9 745 893</b>	<b>9 658 018</b>	<b>9 468 809</b>	<b>9 523 556</b>	<b>-3,197%</b>
-0,24% *	-0,94% *	-0,90% *	-1,96% *	0,58% *	

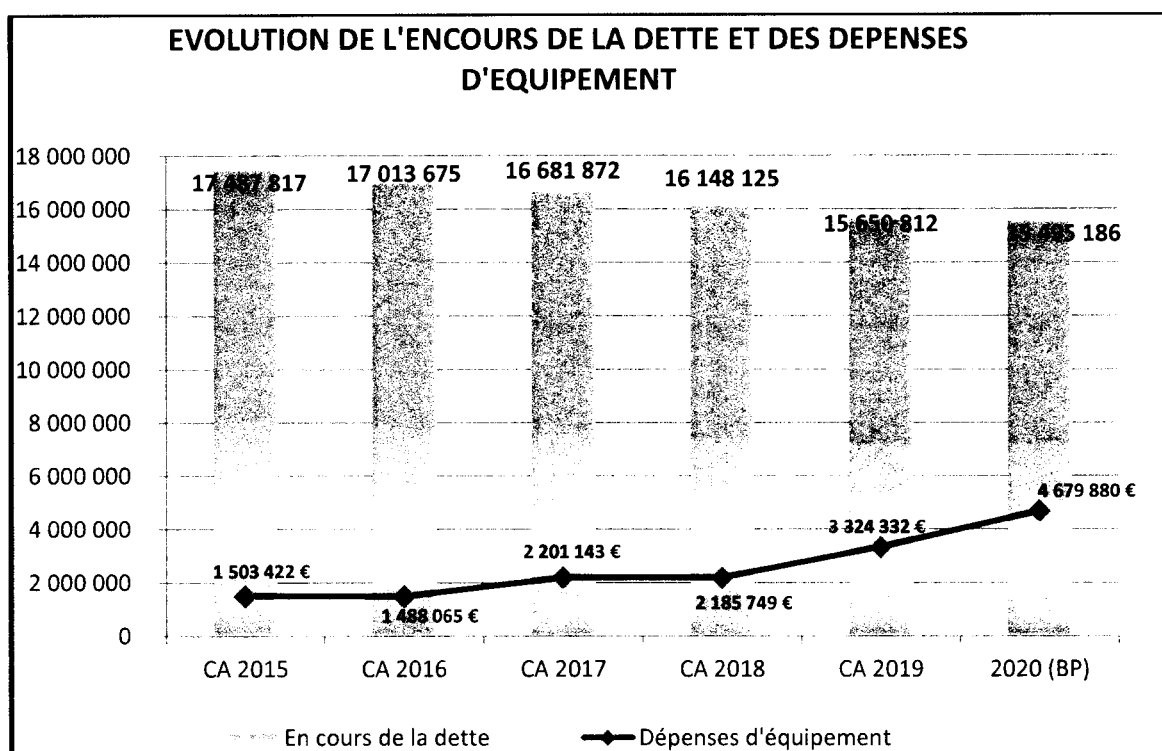
\* pourcentages d'évolution par année



## LES DEPENSES D'EQUIPEMENT ET LEUR FINANCEMENT

En 2019, près de 3 324 332 euros de dépenses d'équipement ont été engagées, soit un taux de réalisation de 76,5 % par rapport au budget voté et une dépense d'équipement par habitant de 274 euros. En 2018, la dépense par habitant de la collectivité n'était que de 172 euros par habitant.

Ces dépenses d'équipement ont été financées par des subventions d'investissement pour 532 460 euros (Etat, Région, Département), un remboursement du FCTVA de 299 500 €, des taxes pour 114 000 €, un emprunt d'1 M€ et un autofinancement d'1,4 M€.



En 2019 la commune n'a mobilisé qu'un emprunt revolving d'1 M€ pour lequel aucun remboursement de capital n'interviendra jusqu'en septembre 2020 et dans le même temps elle a remboursé un capital de dette de 1,5 M€.

Pour 2020 la commune envisage une ligne de trésorerie pour faire face aux difficultés d'encaissement des financements provenant des organismes publics et un emprunt d'1,3 M€. Le remboursement de la dette sera d'1,4 M€.

### *L'autofinancement et la capacité de désendettement de la commune*

**L'épargne brute**, appelée aussi « capacité d'autofinancement » (CAF) correspond à la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement.

Cet excédent de liquidités récurrentes permet à une collectivité de

- faire face au remboursement de la dette en capital,
- financer tout ou une partie de l'investissement.



L'épargne brute est un outil de pilotage incontournable des budgets locaux. Il permet d'identifier l'aisance de la section de fonctionnement et de déterminer la capacité à investir de la collectivité.

**L'épargne nette** est égale à l'épargne brute déduction faite du remboursement en capital de la dette.

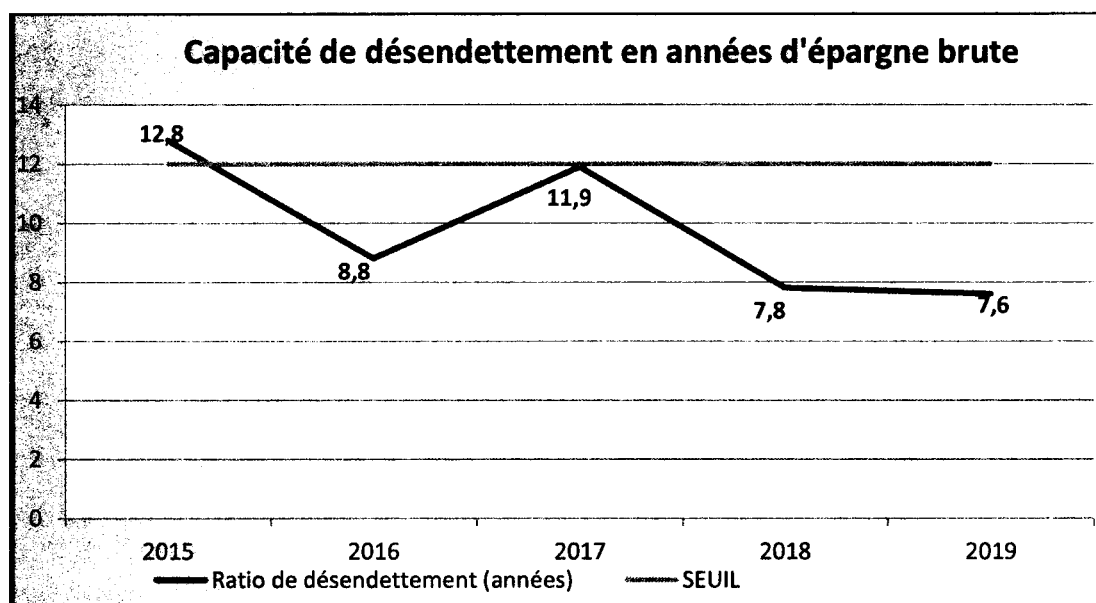
Le niveau d'endettement d'une collectivité locale se mesure quant à lui à partir d'un ratio appelé capacité de désendettement. Ce ratio, qui rapporte l'épargne brute au stock de dette permet d'identifier en nombre d'année d'épargne brute l'endettement de la collectivité locale. Il permet de répondre à la question suivante en combien d'années une collectivité pourrait-elle rembourser la totalité du capital de sa dette en supposant qu'elle y consacre tout son autofinancement brut

#### Evolution de l'épargne de la commune

Années	2015	2016	2017	2018	2019
Epargne de gestion	2 079 139	2 548 033	2 050 681	2 690 563	2 632 619
Epargne brute	1 369 077	1 924 132	1 403 448	2 071 828	2 051 254
Epargne nette	-107 034	-179 246	16 250	625 976	553 941

#### Capacité de désendettement de la commune

Années	2015	2016	2017	2018	2019
Encours au 31 décembre	17 487 817	17 013 675	16 681 872	16 148 125	15 650 812
Epargne brute	1 369 077	1 924 132	1 403 448	2 071 828	2 051 254
Ratio de désendettement (années)	12,8	8,8	11,9	7,8	7,6
SEUIL	12	12	12	12	12



En 2019 et ce depuis 3 ans, le désendettement et l'épargne brute dégagée sur son fonctionnement ont permis à la commune d'améliorer encore sa capacité de désendettement.

Une capacité de désendettement de 7,6 ans seulement comparée aux 12,8 ans enregistrés en 2015.

On constate aussi une forte amélioration de l'épargne nette qui permet une amélioration de l'autofinancement des dépenses d'investissements depuis 5 ans.

## B – La Dette

### 1- Une dette saine et maîtrisée

L'encours de la dette s'élève au 31/12/2019 à 15 850 612 euros contre 19,5 millions en 2010. Cet encours ne tient pas compte de l'emprunt revolving de 1 M€ contracté en 2019 qui ne sera réellement mobilisé qu'en 2020.

Années	Encours de la dette au 31/12	Evolution N-1	Emprunts nouveaux
2015	17 487 817	- 2,29 %	1 000 000
2016	17 013 675	- 2,71 %	1 000 000
2017	16 593 976	- 2,47 %	1 000 000
2018	16 169 549	- 2,56 %	1 000 000
2019	15 850 561	- 1,97 %	
2020	15 698 384	- 0,96 %	1 300 000
2021	15 656 027	- 0,26 %	1 300 000

Le désendettement de la collectivité est de 10,26 % depuis 2015. Il se poursuit à un rythme constant.

L'annuité de la dette s'échelonne et se ventile comme suit :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Annuités	2 186 172	2 727 279	2 066 931	2 063 427	2 078 678	1 879 220	1 978 000
Evolution n-1 en %	-18,21 %	24,75 %	-24,21 %	-0,17 %	0,73 %	-9,60 %	5,30 %
Capital en euros	1 476 111	2 103 378	1 419 698	1 424 427	1 497 313	1 335 878	1 440 000
Intérêts en euros	710 062	623 901	647 233	639 000	581 365	543 342	538 000

L'année 2016 est atypique en raison d'une écriture comptable exceptionnelle demandée par la trésorerie. Nous constatons en 2019 un remboursement plus élevé du capital en raison d'une échéance plus importante.

Le ratio de désendettement qui détermine le nombre d'années qui seraient nécessaires à la collectivité pour éteindre sa dette totalement. Il se calcule selon la formule suivante :

Encours de la dette au 31/12 / Epargne brute de l'année en cours.

On peut constater que la capacité de désendettement de la commune n'a cessé de s'améliorer depuis 2014 en passant de 21,3 ans à 7,6 ans au 31/12/2019.

Un ratio inférieur à 10 ans témoigne d'une bonne santé financière.

## 2- Le risque

Le taux moyen du capital restant dû est aujourd'hui de 3,89 % (contre 3,69 %) en 2018). Il est à noter que nous avons concentré notre dette, pour plus de 7,3 M€ sur un emprunt à un taux élevé (4,45 %). Or les emprunts que nous remboursons ont actuellement un taux inférieur.

Le paradoxe est donc que plus nous rembourserons, plus le taux moyen augmentera.

Pour rappel, l'emprunt souscrit en 2019, mais mobilisé en 2020 a été mobilisé à un taux de 1,24 %.

## C – Les Grands projets 2020

Les dépenses d'équipements situées en moyenne à hauteur de 1,5 millions d'euros pour les années 2015 et 2016, ont permis des réalisations telles que des travaux de rénovations des bâtiments administratif et des écoles, la réhabilitation des systèmes de chauffage sur deux ans, la remise aux normes de la cuisine centrale, l'aménagement de la traversée de la ville en lien avec le Conseil Départemental de Vaucluse et une enveloppe dédiée aux travaux nécessaires à la voirie communale.

En 2017 et 2018 la commune a pu dégager de nouvelles marges de manœuvre lui permettant de tableer sur un plan d'investissement de 2,2 millions sur les deux années.

L'amélioration de notre capacité à investir aura permis en 2019 d'augmenter nos dépenses d'équipement à 3,3 millions d'euros et de réaliser les investissements suivants

- Travaux nécessaires pour l'entretien des bâtiments communaux	163 K€
- Réhabilitation bâtiment place Carnot, dans lequel sont situés la médiathèque, la direction des affaires culturelles, le CCAS de la Ville d'Apt et le Service des Impôts	645 K€
- L'aménagement de la Gare Routière	356 K€
- L'aménagement du Jardin Public	
- La réhabilitation des équipements sportifs (tennis, vestiaires stade Viton)	210 K€
- Réhabilitation et mises aux normes des écoles	145 K€
- Restructuration du centre ancien (Concession SPL 84)	400 K€
- Abords et parking Calavon suite inondations	290 K€

Cette amélioration est fortement liée aussi à la capacité de nos services à chercher et obtenir des financements auprès des organismes publics (Etat, Région, Conseil Départemental...).

En 2020, malgré la crise sanitaire et le fort ralentissement de l'activité économique, la collectivité va lancer les projets suivants

- La réhabilitation du Gymnase Mickaël Guigou qui s'effectuera en 2 phases. La prévision budgétaire 2020 ne concernera que les études et la phase I des travaux (780 000 euros). Travaux que nous pourrons réaliser avec des financements à hauteur de 80 % obtenus de la Région, du Conseil Départemental et du CNDS.
- Les Etudes concernant la réhabilitation de la place Jean Jaurès en 2021 (Via la concession avec la SPL 84).
- Une étude de rénovation de l'école Jean-Moulin pour un montant de 160 000 euros.
- La réalisation du Carrefour Marie Blachère
- La réalisation du Parking Santoni
- La restauration des tableaux de la Cathédrale
- Une étude d'analyse des futurs travaux à effectuer pour remettre aux normes l'électricité de la Cathédrale.

	2020		2021	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Réhabilitation gymnase Mickaël Guigou	780 000,00	415 000,00	1 182 515,00	700 000,00
Concession SPL 84 (restructuration centre ancien)	373 000,00	150 000,00	500 000,00	300 000,00
Réhabilitation école Jean-Moulin, études	160 000,00			
Réalisation du Carrefour Marie Blachère	230 000,00	50 000,00		
Réalisation du parking Santoni	153 600,00	100 000,00		
Restauration des tableaux de la Cathédrale	419 000,00	143 370,00		
Remise aux normes électricité Cathédrale	50 000,00		400 000,00	
Travaux bâtiments communaux et écoles (isolations, toitures, chauffages,...)	602 000,00	58 000,00		
Grosses réparations et installations de voiries, travaux sur voiries communales, acquisition matériel de voirie, installations espaces verts, éclairage public, participation Conseil Départemental,	908 600,00			
OPAH, renouvellement urbain	212 630,00			
Acquisition matériels roulants, chariot élévateur et épareuse	148 000,00			
Acquisition matériels services, petits travaux	300 000,00			
Renouvellement et mise aux normes parc informatique	120 000,00			

### En conclusion,

Les principales orientations budgétaires 2020 présentées dans ce rapport sont :

- Une volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement sur l'existant ;
- La maîtrise des dépenses de personnel et des charges à caractère général ;
- Un effort d'équipement pour développer et entretenir le patrimoine communal ;
- Une capacité de désendettement en deçà de 8 ans en 2020